

## **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**

**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2023**

#### **Introduction**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.038.383, un actif net de D : 1.031.640 et un bénéfice de la période de D : 9.978.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 septembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphes post Conclusion**

- Les dépôts à vue représentent à la clôture de la période, 20,31% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société MAXULA INVESTISSEMENT SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 Octobre 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	553 768,824	917 152,174	882 784,064
Obligations et valeurs assimilées		530 108,571	857 543,284	840 449,366
Tires des Organismes de Placement Collectif		23 660,253	59 608,890	42 334,698
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		460 285,418	295 536,725	229 998,513
Placements monétaires Disponibilités	5	460 285,418	295 536,725	219 188,431
Disponibilités		-	-	10 810,082
<b>Créances d'exploitation</b>	6	24 328,901	719,130	18 875,930

<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 038 383,143</b>	<b>1 213 408,029</b>	<b>1 131 658,507</b>
--------------------	--	----------------------	----------------------	----------------------

**PASSIF**

<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	6 657,542	9 665,573	4 597,981
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	85,964	86,603	84,203
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 743,506</b>	<b>9 752,176</b>	<b>4 682,184</b>

**ACTIF NET**

<b>Capital</b>	9	1 006 859,489	1 176 553,001	1 095 134,451
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices		6,118	1,950	1,713
Sommes distribuables de la période		24 774,030	27 100,902	31 840,159
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 031 639,637</b>	<b>1 203 655,853</b>	<b>1 126 976,323</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 038 383,143</b>	<b>1 213 408,029</b>	<b>1 131 658,507</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	6 994,760	24 734,674	12 375,880	41 229,194	51 904,208
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 994,760	24 734,674	12 375,880	41 229,194	51 904,208
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	1 663,382	3 531,945	28,184	1 292,052	2 464,587
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	5 722,363	10 517,720	3 349,846	5 362,196	5 406,730
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		14 380,505	38 784,339	15 753,910	47 883,442	59 775,525
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(4 245,601)	(12 577,722)	(4 724,222)	(14 564,087)	(19 109,053)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		10 134,904	26 206,617	11 029,688	33 319,355	40 666,472
<b>Autres charges</b>	14	(757,220)	(1 750,393)	(805,529)	(2 022,840)	(2 339,455)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		9 377,684	24 456,224	10 224,159	31 296,515	38 327,017
Régularisation du résultat d'exploitation		0,068	317,806	(3 603,605)	(4 195,613)	(6 486,858)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		9 377,752	24 774,030	6 620,554	27 100,902	31 840,159
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(0,068)	(317,806)	3 603,605	4 195,613	6 486,858
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		597,333	(6 402,636)	(11 093,811)	(7 422,291)	(7 667,230)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		3,000	8 715,354	12 741,903	12 741,903	14 322,250
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		9 978,017	26 768,942	11 872,251	36 616,127	44 982,037

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	9 978,017	26 768,942	11 872,251	36 616,127	44 982,037
Résultat d'exploitation	9 377,684	24 456,224	10 224,159	31 296,515	38 327,017
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	597,333	(6 402,636)	(11 093,811)	(7 422,291)	(7 667,230)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	3,000	8 715,354	12 741,903	12 741,903	14 322,250
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	(28 074,158)	-	(40 222,630)	(40 222,630)
Souscriptions					
- Capital	230 126,616	355 745,232	103,980	684 188,400	860 018,241
- Régularisation des sommes non distribuables	495,536	587,404	0,333	1 287,914	2 179,717
- Régularisation des sommes distribuables	5 028,640	8 264,108	1,923	16 818,303	21 876,406
Rachats					
- Capital	(230 126,616)	(446 353,668)	(190 283,006)	(938 939,006)	(1 197 120,770)
- Régularisation des sommes non distribuables	(495,531)	(566,648)	(619,010)	(2 010,732)	(3 304,570)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 028,572)	(11 707,898)	(3 606,077)	(22 092,164)	(29 441,749)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>9 978,090</b>	<b>(95 336,686)</b>	<b>(182 529,606)</b>	<b>(264 353,788)</b>	<b>(341 033,318)</b>
ACTIF NET					
En début de période	1 021 661,547	1 126 976,323	1 386 185,459	1 468 009,641	1 468 009,641
En fin de période	1 031 639,637	1 031 639,637	1 203 655,853	1 203 655,853	1 126 976,323
NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
En début de période	9 612	10 479	13 100	13 721	13 721
En fin de période	9 612	9 612	11 271	11 271	10 479
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,328</b>	<b>107,328</b>	<b>106,792</b>	<b>106,792</b>	<b>107,546</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,98%</b>	<b>2,62%</b>	<b>0,92%</b>	<b>2,63%</b>	<b>3,33%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023**

### **NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### **NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2023, à D : 553.768,824 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>505 726,000</b>	<b>530 108,571</b>	<b>51,39%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>			<b>202 626,000</b>	<b>207 259,964</b>	<b>20,09%</b>
TN0003400355	Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	19 977,000	20 013,459	1,94%
TN0001900836	Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	30 678,000	32 263,843	3,13%
TN0004620134	Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	13 288,400	13 632,195	1,32%
TN0002601029	Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	58 750,000	60 654,378	5,88%
TN0002601045	Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	19 932,600	20 398,646	1,98%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	60 000,000	60 297,443	5,84%
<b>Emprunt National</b>			<b>12 500,000</b>	<b>12 678,758</b>	<b>1,23%</b>
TN0008000515	Emprunt National 2014 Cat C	1 000	12 500,000	12 678,758	1,23%
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>290 600,000</b>	<b>310 169,849</b>	<b>30,07%</b>
TN0008000366	BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	102 077,680	9,89%
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	208 092,169	20,17%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>			<b>20 629,094</b>	<b>23 660,253</b>	<b>2,29%</b>
TNBIC10E13Y6	<b>Parts FCP</b> FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629,094	23 660,253	2,29%
<b>Total</b>			<b>526 355,094</b>	<b>553 768,824</b>	<b>53,68%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>53,33%</b>		

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2023 à D : 460.285,418 et se détaille comme suit:

Code ISIN	Désignation du titre	Coût	Valeur au	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>209 881,119</b>	<b>210 945,392</b>	<b>20,45%</b>
	AMEN BANK	209 881,119	210 945,392	20,45%
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>100 299,568</b>	<b>100 424,942</b>	<b>9,73%</b>
	Pension livrée avec BIAT au 03/10/2023 à 9% pour 7 jours	100 299,568	100 424,942	9,73%
<b>Bons de trésor à court terme</b>		<b>148 833,312</b>	<b>148 915,084</b>	<b>14,43%</b>
TN4J8M5MRB24	BTC 13 semaines 01/11/2023	148 833,312	148 915,084	14,43%
<b>Total général</b>		<b>459 013,999</b>	<b>460 285,418</b>	<b>44,62%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>44,33%</b>		

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2023 à D : 24.328,901 contre D : 719,130 à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/20</u>	<u>31/12/2022</u>
Obligations échus à encaisser	22 580,320	-	18141,400
Autres Créances d'Exploitation	1 408,196	719,130	734,530
Retenue sur à la source sur commissions	340,385	-	-
<b>Total</b>	<b><u>24 328,901</u></b>	<b><u>719,130</u></b>	<b><u>18 875,930</u></b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2023 à D : 6.657,542 contre D : 9.665,573 au 30 septembre 2022 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Smart Asset Management	919,164	2 423,169	1069,595
Maxula Bourse	919,164	2 423,169	1069,595
Rémunération du dépositaire	4 819,215	4 819,236	2458,792
<b>Total</b>	<b><u>6 657,542</u></b>	<b><u>9 665,573</u></b>	<b><u>4597,981</u></b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2023 à D : 85,964 contre D : 86,603 au 30 septembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	65,142	79,289	80,700
Ajustement Retenue à la source sur	-	(13,506)	(13,506)
Autres	20,822	20,820	17,009
<b>Total</b>	<b><u>85,964</u></b>	<b><u>86,603</u></b>	<b><u>84,203</u></b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2023, se détaillent comme suit :

### Capital au 31-12-2022

Montant	1 095 134,451
Nombre de titres	10 479
Nombre d'actionnaires	72

### Souscriptions réalisées

Montant	355 745,232
Nombre de titres émis	3 404
Nombre d'actionnaires nouveaux	4

### Rachats effectués

Montant	(446 353,668)
Nombre de titres rachetés	(4 271)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

### **Autres mouvements**

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	8 715,354
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 402,636)
Régularisation des sommes non distribuables	20,756

### Capital au 30-09-2023

Montant	1 006 859,489
Nombre de titres	9 612
Nombre d'actionnaires	71

### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 6.994,760 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023, contre D : 12.375,880 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2023	Du 01/01 Au 30/09/2023	Du 01/07 Au 30/09/2022	Du 01/01 Au 30/09/2022	Année 2022
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	3 084,384	10 139,045	2 691,800	12 939,410	19 041,862
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National )	3 910,376	14 595,629	9 684,080	28 289,784	32 862,346
<b>TOTAL</b>	<b>6 994,760</b>	<b>24 734,674</b>	<b>12 375,880</b>	<b>41 229,194</b>	<b>51 904,208</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à D : 1.663,382, contre D : 28,184 pour la même période de l'exercice 2022, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les bons du trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2023	Du 01/01 Au 30/09/2023	Du 01/07 Au 30/09/2022	Du 01/01 Au 30/09/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	515,635	1 867,777	28,184	1 292,052	2 450,061
Intérêts des bons du trésor à court terme	1 147,747	1 664,168	-	-	14,526
<b>TOTAL</b>	<b>1 663,382</b>	<b>3 531,945</b>	<b>28,184</b>	<b>1 292,052</b>	<b>2 464,587</b>

### Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à D : 5.722,363, contre D : 3.349,846 pour la même période de l'exercice 2022, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2023	Du 01/01 Au 30/09/2023	Du 01/07 Au 30/09/2022	Du 01/01 Au 30/09/2022	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	5 722,363	10 517,720	3 349,846	5 362,196	5 406,730
<b>TOTAL</b>	<b>5 722,363</b>	<b>10 517,720</b>	<b>3 349,846</b>	<b>5 362,196</b>	<b>5 406,730</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à D : 4.245,601, contre D : 4.724,222 pour la même période de l'exercice 2022, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2023	Du 01/01 Au 30/09/2023	Du 01/07 Au 30/09/2022	Du 01/01 Au 30/09/2022	Année 2022
Commission de gestion	923,023	2 728,650	1 162,332	3 721,831	4 794,537
Commission de distribution	923,023	2 728,650	1 162,332	3 721,831	4 794,537
Commission de dépôt	2 399,556	7 120,423	2 399,558	7 120,425	9 519,980
<b>Total</b>	<b>4 245,601</b>	<b>12 577,722</b>	<b>4 724,222</b>	<b>14 564,087</b>	<b>19 109,053</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à D : 757,220, contre D : 805,529 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2023	Du 01/01 Au 30/09/2023	Du 01/07 Au 30/09/2022	Du 01/01 Au 30/09/2022	Année 2022
Redevance du CMF	258,554	764,338	325,586	1 042,539	1 343,020
Commissions	496,666	978,455	414,306	814,603	914,080
Autres	2,000	7,600	65,637	165,698	82,355
<b>Total</b>	<b>757,220</b>	<b>1 750,393</b>	<b>805,529</b>	<b>2 022,840</b>	<b>2 339,455</b>

### **Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire**

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

\* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,

\* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,

\* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

\* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,

\* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,

\* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

\* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,

\* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,

\* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.